

« Le pouvoir politique est porté par les seniors et fait économiquement pour les seniors. »

Jean HINDRIKS

**1,5** Taxer les pensions au-delà de 1500 €, à la manière des revenus du travail, permettrait de récupérer 1,5 milliard €.

**Ajustement budgétaire : une piste du côté des pensions ?**

# Budget : taxer les grosses pensions ?

Alors que le gouvernement tente d'ajuster le budget,

Jean Hindriks propose de faire contribuer les pensions

les plus élevées. 1,5 milliard pourrait être récupéré.

## ● Caroline FIXELLES

1,3 milliard €, c'est le montant de l'effort qui se dégageait lundi soir, à la sortie d'une réunion du conseil des ministres restreint, pour ajuster le budget 2016. En plein contrôle budgétaire, les ministres se creusent la tête et les pistes évoquées pour reboucher le trou se multiplient.

Jean Hindriks, professeur d'économie à l'UCL, propose une solution qui risque de faire parler d'elle : taxer les grosses pensions.

« Les pensions ont coûté 40 milliards € en 2015, rappelle l'économiste. Ces cinq dernières années, ces dépenses ont augmenté de 30 %, soit 8 milliards €. Un tiers seulement est lié à la croissance du nombre de pensionnés. Le reste est dû aux revalorisations des pensions moyennes. » Et d'ajouter : « Ces dépenses augmenteront de 6 milliards d'ici à 2018, au rythme de 1,5 milliard par an. Et il va falloir les trouver... À noter que 6 milliards, c'est l'équivalent du budget des allocations familiales mais aussi du budget de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »

Face à ce constat, l'économiste propose de faire contribuer les pensions les plus élevées et de mettre en place une « justice fiscale » entre jeunes et vieux pen-

sionnés mais aussi entre pensionnés et actifs.

« Parmi les pensionnés, certains ont les moyens de contribuer. Il faut arrêter de dire que tous les pensionnés sont pauvres (voir ci-dessous), insiste Jean Hindriks. Dans la nouvelle génération, beaucoup partent avec de belles pensions. Or aujourd'hui, l'effort ne porte que sur un tiers de la population, soit 4,4 millions de travailleurs alors que la Belgique compte 2 millions de pensionnés. Pourquoi sont-ils exonérés d'office ? Pourquoi devrait-on, pour financer ces 6 milliards, prélever sur le salaire d'un jeune ménage qui doit encore payer sa maison alors que le retraité a fini de payer la sienne ? Arrêtons de dire "on ne touche pas aux pensions". »

## 80 % des fonctionnaires

Pour Jean Hindriks, une personne qui gagne 2 000 € par sa pension devrait être taxée de la même manière qu'une personne qui gagne 2 000 € par son travail. Car, aujourd'hui, si les pensions sont taxées (précompte professionnel, cotisation de solidarité, etc.), elles le sont moins que les revenus du travail.

Dans la proposition de Jean Hindriks, « pas question de toucher aux petites pensions ». Sont visées les pensions au-delà de 1500 €, soit 80 % des fonctionnaires et 20 %

des salariés. Et l'économiste a fait le calcul : « Globalement, si j'aligne la fiscalité des pensionnés sur celle des travailleurs, je récupère 1,5 milliard €. Et ce, chaque année. C'est une proposition récurrente et non une action one-shot ». Ainsi, une personne qui touche une pension entre 1500 et 1700 € reçoit, dans le régime fiscal actuel, 1 345 €. Avec ce nouveau système, elle recevra

1 218 €. Pour une pension entre 2 500 et 2 750 €, la personne reçoit actuellement 1 800 €. Ce montant serait alors porté à 1600 €.

« Cette mesure n'a rien de scandaleux, dit Jean Hindriks. Un pays comme le Danemark a une taxe spécifique pour les pensions. Les autorités ont décidé que les pensionnés devaient aussi participer à l'effort. »

## La pension, mais pas que...

Pour l'économiste, cette « justice fiscale » va au-delà des revenus et prend également en compte le patrimoine – qu'il faudrait taxer, selon lui. « La pension est la partie émergée de l'iceberg. Mais il y a tout ce qu'il y a en dessous : le patrimoine. On n'en parle pas quand on évoque le pouvoir d'achat des pensionnés. De quel droit ? Il faut arrêter de considérer qu'il n'y a que la rente de pension qui entre en jeu... »

Un débat difficile à porter aujourd'hui, dit Jean Hindriks, qui

parle d'une «solidarité vieillissante». «Le pouvoir politique est porté par les seniors et fait économiquement pour les seniors. Et pour cause, la population vieillissant, l'âge médian des électeurs est de 50 ans. Vous pensez qu'ils vont se taxer eux-mêmes?» Et Jean Hindriks de pointer cet exemple : «dans l'enveloppe bruxelloise d'aides à l'emploi, 4 % sont réservés pour les jeunes, alors que la moitié est destinée aux

travailleurs âgés. Or, le chômage des -25 ans à Bruxelles s'élève à 40 % alors qu'il est de 14 % pour les travailleurs âgés...» ■

### Jean Hindriks

est professeur d'économie à l'UCL, membre fondateur d'itinera (cellule de réflexion indépendante).

Il a été membre de la Commission de réforme des pensions 2020-2040 (avril 2013-juin 2014) et fait partie du panel d'experts fiscaux du FMI. En 2015, il a sorti un livre «Quel avenir pour nos pensions?» aux éditions De Boeck.

## «Tous les pensionnés ne sont pas pauvres»

**Jean Hindriks veut combattre un «cliché» selon lequel tous les pensionnés seraient pauvres. Or, des inégalités se marquent entre retraités.**

«**F**ace à ma proposition, les gens vont vous dire que les pensionnés sont pauvres, ce n'est pas si vrai», affirme Jean Hindriks qui estime que l'on a une vieille image du pensionné.

«Il y a 20 ans, c'est vrai, les pensionnés étaient pauvres. Ces générations avaient vécu la guerre. Elles n'avaient pas su mettre d'argent de côté, elles avaient beaucoup d'enfants mais n'avaient pas le système social que nous connaissons aujourd'hui.»

Pour l'économiste, les choses ont changé depuis et la pauvreté se trouve aujourd'hui davantage dans les jeunes familles

que chez les pensionnés, dit-il, évoquant des enquêtes sur le sujet.

«La génération qui va à la pension aujourd'hui est née après la guerre et a connu les belles années, raconte Jean Hindriks. On avait directement du travail, on achetait sa maison à taux négatif. Quand il y a eu la crise pétrolière, on a recouru à l'endettement, maintenant ainsi le pouvoir d'achat. Pour contrer le chômage, on a laissé partir les pensionnés plus tôt. C'est d'ailleurs dans les années 70 que les prépensions ont vu le jour.»

### Papy-winners

Et ce sont ces «jeunes» pensionnés, ces «papy-winners» comme il les appelle, qui devraient contribuer à l'effort, selon le professeur. «Les pensionnés de plus de 80 ans qui ont des petites pensions ne seront pas touchés par la mesure que je propose. Au contraire, il faut être solidaire avec ces personnes.»

Pour Jean Hindriks, les inégalités se multiplient entre jeunes et vieux pensionnés.

«Avant, les gens travaillaient jus-

qu'à 65 ans et ils ont des petites pensions. Aujourd'hui, les pensionnés terminent plus tôt et ont commencé plus tard (en raison des études). Leur durée de carrière tourne autour de 35 ans, contre 45 avant. Or, ils ont des pensions plus élevées. Et leur espérance de vie est plus longue...»

Jean Hindriks rappelle par ailleurs que deux tiers du patrimoine belge total est aux mains des plus de 55 ans. «Ce qui est évidemment logique. Il faut avoir des années de travail pour accumuler du patrimoine, etc. Mais il faut savoir aussi que le patrimoine moyen net (tout ce qu'il y a sur les comptes bancaires, la valeur de la maison moins l'hypothèque) est de 300 000 € par ménage. Le Belge moyen est riche...»

Selon des chiffres du cabinet du ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), pour une carrière complète, la pension moyenne d'un salarié s'élevait en 2014 à 1200 €, pour un indépendant à 800 € et pour un fonctionnaire du secteur public à 2 200 €. ■

### VITE DIT

Selon Jean Hindriks, le report de l'âge légal du départ à la retraite n'aura pas d'effet sur les 6 milliards d'augmentation des dépenses de pensions dans les

quatre années à venir. Mais pour l'économiste, il s'agit là du vrai enjeu de la réforme des pensions. «À un moment, il faut des carrières assez longues pour payer le système des pensions», note-t-il. Pour rappel, l'âge légal de la retraite a été

porté à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Mais, «si vous voulez demander aux gens de travailler plus longtemps, il faut leur permettre de pouvoir ralentir aussi». Ainsi, Jean Hindriks défend la pension à

temps partiel. «Le principe serait qu'à 60 ans, on puisse décrocher partiellement, passer à mi-temps et toucher une demi-pension.» Une mesure qui a été évoquée par le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine.